

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 24 septembre 2015 pris pour l'application des articles D. 141-2 à D. 141-10  
du code de la sécurité intérieure**

NOR : *INTK1522354A*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment l'article D. 141-6,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Pour l'application de l'article D. 141-6 du code de la sécurité intérieure susvisé est créée l'agrafe suivante : « Népal ».

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 septembre 2015.

BERNARD CAZENEUVE